

**MAIRIE  
DE  
CORDON**

Haute-Savoie  
74700 CORDON  
tél. 04 50 58 04 17  
fax 04 50 93 95 08

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE  
DE REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION DES PIETONS**

Le Maire de la Commune de CORDON,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1,  
**Vu** le Code Pénal et notamment son article R 610-5,  
**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 113-1, R 113-1, L 115-1, R 115-1,

**Vu** l'état en rive droite du pont enjambant le torrent de la Jorasse sur le chemin rural reliant le lieu-dit « Lezaive d'en bas » au lieu-dit « Les Granges », sur la commune de Sallanches,

**Considérant** que l'état du pont n'est pas stabilisé et risque à tous moments de s'aggraver, pouvant apporter un risque pour les usagers ;

**Considérant** qu'il y a dès lors lieu d'interdire l'accès au pont et donc au chemin y menant.

**Vu** l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le chemin rural reliant le lieu-dit « Lezaive d'en bas » au lieu-dit « Les Granges », sur la commune de Sallanches est interdit aux piétons à compter du 09 février 2024 et ce pour une durée indéterminée.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les services techniques de la commune au niveau du pont sur la rive située sur la commune de Cordon. Une pré-signalisation sera mise en place sur la partie haute du chemin, afin d'éviter que les piétons s'engagent dans ce chemin.

**Article 3 :** Une information sera transmise à Cordon Tourisme afin d'informer les touristes de cette fermeture de chemin.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de Sallanches
- Mr le Directeur de l'Office du Tourisme de Cordon
- Services Techniques Commune de Cordon
- Un exemplaire étant conservé en Mairie.
- La Mairie de Sallanches
- Le SDIS 74

A CORDON, le 09/02/2024

Le Maire,  
François PARIS

